



# MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 8 août 2022, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller  
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère  
Julie Bertrand, conseillère  
Frédéric Lapointe, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Louis Paillé et Julie Veillette

## Rés. 2022-08-213: Ouverture de la séance

Il est proposé par Sébastien Moreau Sébastien, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2022-08-214 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance de juillet 2022
4. Correspondance
5. Comptes

6. Questions de l'assistance
7. Marcel Gimont et Fils Inc./Approbation du décompte numéro 3
8. Construction Coté et Fils Inc./Approbation du décompte numéro 3 et 4.
9. Soumission de DMC Climatisation pour le remplacement d'un climatiseur à la bibliothèque
10. Grief 2022-03 et 2022-04
11. Association des riverains pour la protection du lac Croche : demande la gratuité de la salle Aubin pour leur AGA.
12. France Béliveau demande de crédit pour vidange de fosse septique.
13. Suivi des demandes de la Commission municipale du Québec :
  - A) Engagement d'un professionnel pour procéder à une enquête de recevabilité des plaintes de harcèlement.
  - B) FQM : Offre de service en ressources humaines et relations du travail
  - C) FQM : Offre de service pour la formation
14. Dossier du 200 du lac Moreau
15. Demande de soumissions pour les travaux du chemin du Lac-du-Jésuite.
16. Dossier du débarcadère du lac Bouton.
17. Demande de AFEAS de Sainte-Thècle/Remboursement
18. Demande des Aides Familiales de Mékinac/Bornes de recharge électrique
19. Question de l'assistance
20. Affaires nouvelles
  - A) Vote de non confiance
21. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-08-215 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juillet 2022

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4

juillet et de la séance extraordinaire du 25 juillet 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **Correspondance de juillet 2022**

### **HEMA-QUÉBEC**

Madame Sylvie Trudel, conseillère en organisation de collectes remercie la municipalité pour sa collaboration au succès de la collecte de sang. 76 donateurs ont participé à cette collecte.

### **BARIL, MAXIME**

Dépôt spontané d'un curriculum vitae.

### **MMQ – La mutuelle des municipalités du Québec**

Mme Émilie Pagé, expert en sinistre Route du Service de l'Indemnisation informe les parties, qu'après enquête dans le dossier du 150 - Carré Proteau, la responsabilité de la municipalité ne saurait être engagée.

### **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Le Ministère informe la Municipalité que suivant la recommandation du Ministère, la ministre n'entend pas intervenir dans le dossier de la démolition du 2331 chemin Saint-Michel Nord, puisque l'intérêt patrimonial de l'immeuble n'est pas suffisant pour le justifier.

### **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Mme Léa Brière, responsable du Programme Plage Mauricie a remis un rapport d'analyse dans le cadre du programme Environnement-Plage qui confirme que suite à l'échantillonnage du 11 juillet 2022, la plage est classée dans la catégorie A – Excellente.

### **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Mme Valérie Matton, inspectrice secteur municipal de la Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec informe la municipalité de Ste-Thècle que suite aux tests effectués en date du 26 juillet 2022, la plage est classée dans la catégorie A – Excellente.

### **PICHÉ, ÉRIC**

M. Éric Piché remercie chacun des membres du conseil municipal ainsi que monsieur le maire de l'avoir sélectionné sur le comité consultatif en urbanisme.

### **RÉSEAU BIBLIO du Centre du Québec de Lanaudière et de la Mauricie**

Certification Biblio Qualité accordée à la bibliothèque de Sainte-Thècle

**SAWAGADO, JÉRÔME**

Dépôt spontané d'un curriculum vitae.

**VILLE DE LA TUQUE**

M. Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint de la municipalité de La Tuque avise la municipalité de Sainte Thècle que le projet : Programme d'aménagement durable des forêts 2022-2023 recevra une subvention maximale de 14 000 \$.

Rés. 2022-08-216 : Dépôt de la correspondance de juillet 2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-07-217 : Comptes à payer de juillet 2022

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet au montant de 1 016 214.14\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Louis Bourassa pose une question concernant les panneaux de vitesse.

Olivier Myre demande de mettre les procès-verbaux sur le site internet de la Municipalité.

Yves Cossette pose une question concernant l'entretien de sa fosse septique. Il parle aussi de l'entente avec le club de ski de fond pour le passage sur son terrain et de mettre un panneau interdit de passer lorsque le ski est terminé.

---

Rés. 2022-08-218 : Marcel Guimond et Fils Inc./Approbation du décompte numéro 3

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui effectue les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal et nous demande un troisième paiement;

CONSIDÉRANT que Maxim Brunelle de Pluritec a validé la facture et nous confirme le certificat

de paiement à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement numéro 3 de Marcel Guimond et Fils Inc. au montant de 1 298 201.58 \$ pour les travaux de la rue Bédard et du collecteur principal.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-08-219: Construction Coté et Fils Inc./Paiement # 3 et 4

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui effectue les travaux du bloc sanitaire du parc Saint-Jean-Optimiste nous demande le troisième et quatrième paiement;

CONSIDÉRANT que l'architecte Renée Tremblay nous confirme le certificat de paiement à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement numéro 3 et 4 de Construction Coté et Fils Inc. au montant de 195 466.38 \$ pour la construction du bloc sanitaire dans le parc Saint-Jean-optimiste.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-08-220 : Soumission de DMC Climatisation pour le remplacement d'un climatiseur à la bibliothèque

CONSIDÉRANT qu'un climatiseur de la bibliothèque doit être remplacé;

CONSIDÉRANT l'offre de DMC Climatisation pour le remplacement de ce climatiseur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de DMC Climatisation au montant de 5 575\$ plus les taxes applicables pour le remplacement d'un climatiseur dans le local de la bibliothèque à l'Hôtel de Ville.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-08-221 : Grief 2022-03 et grief 2022-04

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas d'éléments factuels précis ayant causé du présumé harcèlement psychologique mentionné sur le grief 2022-03;

CONSIDÉRANT que le grief 2022-04 n'est pas signé par les personnes salariées concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est

résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi au grief 2022-03 et 2022-04

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Michel Rheault, maire se retire de la discussion sur la prochaine demande puisse qu'il est impliqué dans cette association.

Rés. 2022-08-222 : Association des riverains pour la protection du lac Croche : demande la gratuité de la salle Aubin pour leur AGA.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a toujours accordé la gratuité de la salle Aubin pour l'AGA de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde la gratuité la salle Aubin à l'Association des riverains pour la protection du la Croche afin d'y tenir leur assemblée générale annuelle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-08-223 : France Béliveau demande de crédit pour vidange de fosse septique

CONSIDÉRANT qu'une erreur est survenue dans le dossier de vidange de la fosse septique du 200 chemin du Tour-du-Lac-Vlimeux;

CONSIDÉRANT que la vidange de sa fosse septique est du seulement en 2024, puisse c'est un chalet;

CONSIDÉRANT que la régie a reçu un formulaire de la municipalité pour changer la vidange de la fosse septique et la mettre au deux ans et qu'elle avait installé une nouvelle fosse alors aucune fosse septique a été refait pour son chalet;

EN CONSÉQUECNE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de créditer le montant de taxes de la vidange de la fosse septique prévue en 2022; car sa fosse aurait dû être cédulée pour 2024.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-08-224 : Engagement d'un professionnel pour procéder à une enquête de recevabilité des plaintes de harcèlement.

ATTENDU le rapport transmis à la Municipalité de Sainte-Thècle par la Commission municipale du Québec, le 14 juillet 2022;

ATTENDU que ce rapport de CMQ, recommande à la municipalité de mandater un tiers neutre afin de procéder à une enquête de recevabilité des plaintes de harcèlement en bonne et due forme puis, au besoin, à une enquête sur l'existence de harcèlement psychologique;

ATTENDU l'offre de Relais Expert-Conseil afin d'effectuer une enquête en matière de harcèlement au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Relais Expert-Conseil pour la réalisation d'une enquête de recevabilité en matière de harcèlement au travail, au besoin, à une enquête sur l'existence de harcèlement psychologique et ce pour un montant maximum de 15 000\$.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-08-225: FQM : Offre de service en ressources humaines et relations du travail (Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques et Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a transmis un rapport à la Municipalité de Sainte-Thècle le 14 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT que le rapport de la Commission municipale du Québec contient, notamment, des recommandations visant à améliorer la gouvernance et la gestion des ressources humaines à la Municipalité de Sainte-Thècle, y compris en ce qui a trait au climat de travail.

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 185 \$ ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Lapointe

APPUYÉ PAR : Roxanne Bureau-Grenier

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le

cas échéant, dans la mise en œuvre de certaines des recommandations émises dans le rapport de la Commission municipale du Québec, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, pour d'autres sujets au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2022-08-226 : FQM : Offre de service pour la formation

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec a transmis un rapport à la Municipalité de Sainte-Thècle le 14 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre de dispenser trois (3) formations sur dispense de la formation sur le harcèlement psychologique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Fédération Québécoise des Municipalités pour la formation < **Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal**> comme suit :

- Formation pour le groupe des élus : 3 715\$ (la présence de deux (2) ressources professionnelles explique l'impact sur les coûts)
- Formation groupe gestionnaires : 1 580\$
- Formation groupe employés : 840\$

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2022-08-227 : Dossier du 200 du Lac Moreau

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 200 Lac Moreau à Sainte-Thècle demande une attestation de résidence de touriste de la CITQ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 337-2016 ne permet pas de résidence de touriste dans la zone du 200 Lac Moreau;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 200 Lac Moreau ont obtenu l'autorisation de résidence de touriste comme suit :

170 Lac Moreau : numéro d'établissement 300234 accordé le 14 février 2020

190 Lac-Moreau : numéro d'établissement 305039 accordé le 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 200 Lac Moreau ont acheté cette propriété le 19 avril 2022, pour faire une résidence de touriste et était sûr d'obtenir leur CITQ; car ils en avaient obtenu un en 2020 et un en 2021 dans la même zone;



CONSIDÉRANT que les propriétaires sont de bonne foi dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité l'attestation pour la classification CITQ (résidence de touriste) pour le 200 chemin du Lac-Moreau à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-08-228 : Demande de soumissions pour les travaux du chemin du Lac-du-Jésuite.

CONSIDÉRANT l'aide financière reçu dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire la réfection d'une partie du chemin du Lac-du-Jésuite;

CONSIDÉRANT que les travaux sont estimés à plus de 100 000 \$ :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions publiques pour les travaux de réfection d'une partie du chemin du Lac-du-Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-08-229 : Dossier du débarcadère du lac Bouton.

CONSIDÉRANT le terrain du débarcadère du lac Bouton appartient au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

CONSIDÉRANT la problématique qui survient durant la saison estivale sur le terrain du débarcadère du lac Bouton et que la Sureté du Québec ne peut faire appliquer les règlements municipaux sur ce terrain;

CONSIDÉRANT que pour faire appliquer les règlements municipaux sur le terrain du débarcadère du lac Bouton, ce terrain devra être sous l'autorité municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec de céder le terrain du débarcadère du lac Bouton à la Municipalité de Sainte-Thècle.
- Autorise le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents officiels exigés par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-08-230 : Demande de AFEAS de Sainte-Thècle/Remboursement

CONSIDÉRANT que suite à une fuite d'eau provenant du plafond du local de l'AFEAS une pièce de tissage a été abimée;

CONSIDÉRANT que l'AFEAS demande un remboursement pour cette pièce de tissage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la somme 60\$ à l'AFEAS pour la perte d'une pièce de tissage survenu lors d'une fuite d'eau dans leur local.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-08-231 : Demande d'Aide chez soi Mékinac (les Aides Familiales de Mékinac)  
/Bornes de recharge électrique

CONSIDÉRANT la demande d'aide chez soi de Mékinac (les Aides Familiales de Mékinac) d'installe des bornes de recharges électriques dans le stationnement de la bâtisse municipale;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire avoir plus d'information sur l'achat et la gestion des bornes de recharge électrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général par intérim de vérifier auprès d'Hydro-Québec et autres pour avoir le coût d'achat et de la gestion de bornes de recharge électrique.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Questions de l'assistance

Jean-François Couture pose des questions sur les plaintes déposées à la CNESST et le mandat de Relais Expert-Conseil et sur la formation de la FQM ainsi que sur la lettre déposée par un citoyen et il dit que le président de l'assemblée doit donner le droit de parole aux citoyens.

Marie-Joelle Tremblay pose des questions concernant les honoraires du Groupe Consilium RH, elle demande si l'avocate dans le dossier s'était informé sur les compétences du Groupe Consilium RH.

Pierre Veillette demande le montant des frais d'avocats et que le maire a une responsabilité sur ses frais d'avocat

Olier Myre parle du rapport d'enquête de la CMQ et du fait que l'avocate ne s'est pas informée sur les compétences du Groupe Consilium RH.

Marthe St-Arnaud fait un rapport sur les erreurs du maire contenues dans le rapport de la CMQ. Elle dit qu'elle a confiance aux jeunes conseillers; mais pas au maire

Yves Cossette demande de mettre les procès-verbaux sur le site internet.

Danielle St-Amand demande un suivi sur les finances en ressource humaine.

Marie-Joelle Tremblay dit que le rapport de la CMQ demande des actions correctrices et de la formation.

Jacques Lachance dit que le conseil empêche des conseillers de parler de la situation et qu'il y a des conseillers (ères) qui sont des suiveux.

Sophie Lesage demande la démission du maire.

François Gobeil demande un vote de confiance.

### Affaires nouvelles

A) Vote de non-confiance envers le maire

#### Rés. 2022-08-232 : Vote de non-confiance envers le maire

CONSIDÉRANT le rapport du 14 juillet de la Commission Municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande un vote de non-confiance envers le maire.

Les membres du conseil suivant ont voté contre cette résolution : Sébastien Moreau, Roxanne Bureau-Grenier, Julie Bertrand et Frédéric Lapointe

**Cette résolution est donc rejetée**

#### Rés. 2022-08-233: Levée ou ajournement de la séance

À 20 heures et 50 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Directeur général par intérim